



**APPEL A CANDIDATURES POUR LE SOUTIEN DE L'UEMOA
A LA FORMATION ET A LA RECHERCHE DE L'EXCELLENCE**

Edition 2018-2019

1. Objet

Dans le cadre des objectifs du Traité de l'UEMOA en matière de développement des ressources humaines, la Commission a mis en place un programme de soutien à la formation et à la recherche. Le présent appel à candidatures vise à présélectionner les bénéficiaires de ce soutien qui est accordé **pour une période de douze mois non prolongeable, non renouvelable et non soumise à report.**

Peuvent répondre à cet appel, les ressortissants des Etats membres de l'UEMOA, qui remplissent les conditions ci-dessous :

- Etre âgé de **35 ans au maximum** ;
- Etre titulaire d'une maîtrise ancien régime ou avoir achevé un Master I (*avoir validé le M1, en joignant le relevé de notes de l'année*), ou être en dernière année de thèse de doctorat ;
- Avoir au minimum une moyenne de 14/20 au M1 ou au diplôme présenté ;
- Etre inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur public (national ou communautaire) implanté sur le territoire de l'Union ;
- Etudier prioritairement dans un des domaines suivants : Sciences de l'ingénieur, Expertise Comptable, Santé publique, Sciences de l'éducation, Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

2. Formulaire de candidature

Les personnes intéressées à candidater sont invitées à **remplir le formulaire de candidature en ligne** sur le site internet de l'UEMOA, à l'adresse suivante : <http://www.uemoa.int> (CARRIERE/Bourses), **jusqu'au jeudi 31 mai 2018.**

3. Composition du dossier de candidature en cas de présélection

Les personnes présélectionnées seront invitées à transmettre les pièces complémentaires suivantes :

- Un curriculum vitae de deux pages au maximum ;
- Une copie légalisée du dernier diplôme obtenu ;

- Le relevé des notes obtenues à ce diplôme (il ne s'agit pas de la note de soutenance);
- Un certificat de nationalité ;
- Le chronogramme de la thèse (uniquement pour les formations doctorales) ;
- Une facture pro forma fournie par l'établissement d'accueil, indiquant les différents frais : inscription, scolarité, laboratoire, ... ;
- Une attestation d'inscription ou de réussite au concours d'entrée dans l'établissement sollicité.

4. Composition du soutien

Le soutien de l'UEMOA comprend : la somme de **deux cent mille (200 000) francs CFA** au titre des frais d'installation ; la somme de **deux cent mille (200 000) francs CFA** au titre de l'allocation pour assurance et la somme de **cent cinquante mille (150 000) francs CFA** par mois, pendant une durée totale de douze mois à compter de la date de rentrée effective, au titre des allocations de subsistance.

L'UEMOA paiera les frais de formation conformément à la facture qui sera transmise par l'établissement d'accueil (dans la limite des ressources budgétaires prévues au Programme).

Une Convention entre l'UEMOA et l'établissement d'accueil fixera les modalités de versement et de gestion du soutien.

TRES IMPORTANT

1. Les candidatures féminines sont vivement encouragées.
2. Préciser s'il s'agit d'une formation en ligne.
3. En dehors du présent appel à candidatures, aucune suite ne sera donnée à toute autre demande adressée à la Commission de l'UEMOA.
4. Les dossiers incomplets ou non conformes seront rejetés.

26 MARS 2018

Pour le Président de la Commission
Le Commissaire chargé de l'intérim



Mamadou Makhtar DIAGNE